

Exercice clos le 31 décembre **2025**

RAPPORT

DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

**Association APPUI & VOUS
DU SUD DEUX-SEVRES**

12 Rue de l'Angélique
Zone Ebaupin
79000 BESSINES

ASSOCIATION APPUI & VOUS DU SUD DEUX-SEVRES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux membres,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'**Association Appui & Vous Sud Deux-Sèvres** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

GROUPE Y AUDIT

Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes

Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région Poitou-Charentes-Vendée - Membre de la Compagnie Régionale Ouest-Atlantique
Membre de l'Association Technique A.T.H.

SAS au capital de 500 000 €
Siège social : 53 rue des Marais - CS 18421 - 79024 NIORT Cedex - Tél.: 05 49 32 49 01
RCS NIORT B 377 530 563 - APE 6920 Z - TVA: FR 10 377 530 563



Membre indépendant du réseau
international Moore Global.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration, et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'Association.

V - Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par la Présidente.

VI - Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Futuroscope, le 8 juin 2026

LE COMMISSAIRE AUX COMPTES

GROUPE Y Audit



Laurent HERBELIN
Commissaire aux Comptes Associé

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
ACTIF				
Frais d'établissement (I)				
Immobilisations incorporelles				
Frais de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fond commercial				
Autres immobilisations incorporelles				
Immob. en cours / Avances et acompte				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et out	1 680	1 680		
Autres immobilisations corporelles	44 977	30 635	14 342	18 522
Immob. en cours / Avances et acompte				
Biens reçus par legs / donations desti				
Immobilisations financières				
Participations	1 200		1 200	1 200
Créances rattachées à des participatio				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	3 344		3 344	3 344
Total Actif immobilisé (II)	51 201	32 315	18 886	23 066
Stocks et en-cours				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur comm				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	35 280		35 280	71 924
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	72 666		72 666	130 531
Charges constatées d'avance	3 730		3 730	3 629
Divers				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	478 120		478 120	500 266
Total Actif circulant (III)	589 796		589 796	706 351
Frais d'émission des emprunts (IV)				
Prime de remboursement des emprunt				
Ecart de conversion / Diff. d'évaluatio				
TOTAL ACTIF (I+II+III+IV+V+VI)	640 998	32 315	608 683	729 417

Bilan

	Net au 31/12/25	Net au 31/12/24
PASSIF		
Fonds propres sans droit de reprise	46 924	46 924
Première situation nette établie		
Fonds propres statutaires	46 924	46 924
Dotations non consommables		
Autres fonds propres sans droit de reprise		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires avec droit de reprise		
Autres fonds propres avec droit de reprise		
Ecart de réévaluation		
Ecart d'équivalence		
Réserves	207 804	207 804
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Réserves pour projet de l'entité	207 804	207 804
Report à nouveau	106 736	149 964
Excédent ou déficit de l'exercice	14 490	-43 228
Situation nette (sous-total)	375 954	361 464
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	2 171	863
Provisions réglementées		
Droit des propriétaires (commodat)		
Total des capitaux propres (I)	378 125	362 327
Fonds reportés et dédiés		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	43 659	122 249
Total des fonds reportés et dédiés (II)	43 659	122 249
Provisions		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	7 940	6 979
Total des provisions (III)	7 940	6 979
Dettes		
Emprunts obligataires et assimilés		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Instruments financiers à terme		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 331	45 759
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	96 263	81 375
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		
Produits constatés d'avance	51 364	110 728
Total des dettes (IV)	178 959	237 862
Ecarts de conversion / Diff. d'évaluation (V)		
TOTAL PASSIF (I+II+III+IV+V)	608 683	729 417

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Produits d'exploitation						
Cotisations						
Ventes de biens et de services	212 563		133 649		78 915	59,05
Ventes de biens						
Ventes de prestations services	212 563	76,99	133 649	60,07	78 915	59,05
Produits de tiers financeurs	727 185		788 494		-61 309	-7,78
Concours publics et subventions d'exp	727 185	263,38	788 494	354,39	-61 309	-7,78
Vts des fondateurs ou conso. de la dot.						
Ressources liées à la générosité du pu						
Contributions financières						
Repr. / amort., dépréc. et prov.			1 707	0,77	-1 707	-100,00
Produits des cessions d'immobilisation						
Utilisation des fonds dédiés	80 392	29,12			80 392	
Autres produits	1 677	0,61	2 206	0,99	-530	-24,01
Total des produits d'exploitation (I)	1 021 817	370,09	926 056	416,21	95 761	10,34
Charges d'exploitation						
Achats de marchandises						
Variations de stock						
Autres achats et charges externes	200 263	72,53	193 008	86,75	7 255	3,76
Aides financières						
Impôts, taxes et versements assimilés	39 573	14,33	36 639	16,47	2 934	8,01
Salaires	564 898	204,60	536 965	241,34	27 933	5,20
Cotisations sociales	183 788	66,57	187 007	84,05	-3 219	-1,72
Dotations aux amortissements et aux d	6 804	2,46	5 898	2,65	906	15,37
Sur immob. : dotations aux amort.	6 804	2,46	5 898	2,65	906	15,37
Sur immob. : dotations aux dép.						
Sur actif circulant. : dotations aux amor						
Dotations aux provisions	961	0,35	190	0,09	771	406,06
Reports en fonds dédiés	1 802	0,65	5 600	2,52	-3 798	-67,82
Valeurs comptables des immo. cédées						
Autres charges	10 199	3,69	794	0,36	9 405	NS
Total des charges d'exploitation (II)	1 008 289	365,19	966 101	434,21	42 188	4,37
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	13 528	4,90	-40 045	-18,00	53 573	-133,78
Produits financiers						
De participation						
D'autres valeurs mobilières et créances						
Autres intérêts et produits assimilés	962	0,35	874	0,39	88	10,03
Reprises sur dépréciations et provision						
Différences positives de change						
Produits des cessions d'éléments finan						
Produits nets / cessions VMP et instru						
Total des produits financiers (III)	962	0,35	874	0,39	88	10,03
Charges financières						
Dotations aux amort., aux dépréciation						
Intérêts et charges assilées						
Différences négatives de change						
Valeurs comptables des immo. financiè						

Compte de résultat

	du 01/01/25 au 31/12/25 12 mois	%	du 01/01/24 au 31/12/24 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
Chges nettes / cessions de valeurs mo						
Total des charges financières (IV)						
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	962	0,35	874	0,39	88	10,03
3. RESULTAT COURANT avant imp	14 490	5,25	-39 170	-17,61	53 660	-136,99
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital						
Reprises sur dépréciations et provision			203	0,09	-203	-100,00
Total des produits exceptionnels (V)			203	0,09	-203	-100,00
Charges exceptionnelles						
Sur opérations de gestion			4 260	1,91	-4 260	-100,00
Sur opérations en capital						
Dot. amortissements, aux dépréciation						
Total des charges exceptionnelles			4 260	1,91	-4 260	-100,00
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-			-4 057	-1,82	4 057	-100,00
Participation des salariés aux résultats						
Impôts sur les bénéfices (VIII)						
Total des produits (I + III + V)	1 022 779	370,44	927 133	416,70	95 646	10,32
Total des charges (II + IV + VI + VII)	1 008 289	365,19	970 361	436,13	37 928	3,91
EXCEDENT OU DEFICIT	14 490	5,25	-43 228	-19,43	57 718	-133,52
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES E						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat						
TOTAL						
CHARGES DES CONTRIBUTIONS						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite						
Prestations en nature						
Personnel bénévole						
TOTAL						

Comptes Annuels

2025

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Annexe

LA TOTALITÉ
EST
PLUS GRANDE
QUE LA
SOMME
DES PARTIES

ARISTOTE

SEC VERGNAUD & ASSOCIÉS

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : APPUI & VOUS SUD 79

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2025, dont le total est de 608 683 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 14 490 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 03/03/2026 par les dirigeants de l'association.

Description de l'objet social, des activités ou missions sociales réalisées et des moyens mis en oeuvre

L'association est engagée pour la solidarité et l'accès aux soins, ainsi que l'accès à la prévention primaire en santé. Ceci est posé dans le cadre de la loi 2002-2, et repris dans l'article 116-1 du code de l'action sociale et de la famille mais aussi dans le cadre législatif de la loi HPST (hôpital -patients -santé -territoire). Le décret du 18 mars 2021 relatif aux Dispositifs d'Appui à la Coordination (DAC) et aux dispositifs spécifiques régionaux précise les dispositions de l'article 23 de la loi OTSS (organisation et transformation du système de santé), vient compléter le cadre d'intervention. Les missions principales de l'Association sont centrées autour du parcours de santé, et d'accompagnement (accueil écoute et coordination des parcours complexes) ainsi que le déploiement de la mission prévention et animation du territoire pour les bénéficiaires et les partenaires locaux.

Les subventions reçues pour la mise en œuvre du Dispositif d'Appui à la Coordination proviennent d'une convention signée avec le GCSMS Appui et Vous 79 porteur de l'autorisation du DAC, et signataire d'un CPOM avec l'ARS Nouvelle Aquitaine. Cette convention pluri annuelle fait l'objet d'une annexe annuelle stipulant le montant reversé pour effectuer la mission du DAC.

L'association bénéficie également de conventions avec les communautés de communes, et la conférence des financeurs (CNSA), afin de déployer une mission de prévention en santé sur le territoire.

L'ensemble de ces actions fait l'objet de bilans d'activité, et d'un suivi comptable.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06, 2022-06 et 2023-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a appliqué par anticipation depuis l'exercice précédent la norme ANC 2022-06 et 2023-03 intégrant des changements de comptabilisations des cessions d'immobilisations et des transferts de charges.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentatio	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 680			1 680
- Installations générales, agencements aménagements divers	659			659
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	41 693	2 624		44 317
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	44 032	2 624		46 657
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	1 200			1 200
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	3 344			3 344
Immobilisations financières	4 544			4 544
ACTIF IMMOBILISE	48 577	2 624		51 201

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentatio	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles				
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 680			1 680
- Installations générales, agencements aménagements divers	78	132		210
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	23 752	6 672		30 425
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	25 511	6 804		32 315
ACTIF IMMOBILISE	25 511	6 804		32 315

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 115 021 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	3 344		3 344
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	35 280	35 280	
Autres	72 666	72 666	
Charges constatées d'avance	3 730	3 730	
Total	115 021	111 676	3 344
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Personnel - produits à recevoir	12 552
Total	12 552

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommatio	A la clôture
Fonds propres sans droit de	46 924				46 924
Fonds propres avec droit de					
Ecart de réévaluation					
Réserves hors activités socia	207 804				207 804
Réserves des activités social					
RAN hors activités sociales	149 964	-43 228			106 736
RAN des activités sociales					
Exc.ou Déficit hors activ.soci	-43 228	43 228	14 490		14 490
Exc.ou Déficit des activités s					
Situation nette	361 464		14 490		375 954
Fonds propres consommable					
Subventions d'investissemen	863		1 308		2 171
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Com					
TOTAL	362 327		15 798		378 125

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges Garanties données aux clients Pertes sur marchés à terme Amendes et pénalités Pertes de change Pensions et obligations similaires Pour impôts Renouvellement des immobilisations Gros entretien et grandes révisions Charges sociales et fiscales sur congés à payer Autres provisions pour risques et char	6 979	961			7 940
Total	6 979	961			7 940
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		961			
Financières					
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 178 959 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un a	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	31 331	31 331		
Dettes fiscales et sociales	96 263	96 263		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)				
Produits constatés d'avance	51 364	51 364		
Total	178 959	178 959		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs	21 613
Dettes provisio. pour congés payés	36 621
Charges sociales sur congés payés	13 242
Charges fiscales s/congés à payer	4 317
taxe sur les salaires	2 231
Formation Continue	4 577
Total	82 600

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 730		
Total	3 730		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	51 364		
Total	51 364		

Autres informations

Engagements de retraite

Aucun engagement n'a été valorisé en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées.

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 7 940 euros

La dette actuarielle est déterminée à partir des paramètres généraux suivants :

- Année de calcul : 2025
- Taux d'actualisation : 3.93 %
- Méthode de calcul : IAS 19 mis en place par l'ANC 2021
- Convention collective : BADA
- Initiative du départ : Le départ intervient à l'initiative du salarié
- Table de mortalité : INSEE 2018-2020

En ce qui concerne les paramètres des catégories, ont été retenus :

- Age de départ prévu : 64 ans
- Progression de salaires : 2 %
- Taux de rotation : turnover faible
- Taux de charges sociales patronales :
- Cadre : 36.85 %
- Non cadre : 36.85 %

Fonds dédiés

Subventions affectées

	A l'ouvertur de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours. C	Transferts C	A la clôture de l'exerci Montant global A - B + C	A la clôture de l'exerci Dont fonds dédiés (pr sans dép.)
1	10 000	10 000				10 000	10 000
2	27 000	27 000				27 000	27 000
3	44 649	44 649	44 649				
4	35 000	35 000	35 000				
5	5 600	5 600	743			4 857	
6		1 802				1 802	
Total	122 249	124 051	80 392			43 659	37 000

Détail des Fonds du GCSMS dans l'association

1 Subv. ARS MAIA 2019 / 2 Subv. ARS Réseau 2019 / 3 Subv. ARS PTA 2021 / 4 Subv. Réseau PTA 2022 / 5 Subv. Malakoff 2024 / 6 Subv. ARS P Cancer

Note d'information DAC79 :

Une reprise de 79 649 € a été réalisé sur 2025 compte tenu des résultats déficitaires du projet DAC79 des années précédentes qui sont supérieurs.

Les recettes 2025 sont issues de la dotation globales du CPOM. Cette dotation est redistribuée par la GCSMS APPUI ET VOUS EN DEUX-SEVRES, porteur de l'autorisation. Le montant reversé à APPUI ET VOUS SUD 79 a été décidé par la gouvernance du GCSMS APPUI ET VOUS EN DEUX SEVRES, sans critère objectivable.

Total des produits DAC 2025 689 946.72 € (Hors Reprise fonds dédié)

Total des charges DAC 2025 751 715.76 €

Résultat DAC 2025 -61 769.04 € (Résultat DAC Consolidé GCSMS et Association Nord et Sud est positif)



FUTUROSCOPE

Téléport 1 – 7 Avenue du Tour de France
BP 10115
86961 FUTUROSCOPE CEDEX

Tel : 05 49 49 49 10
